



## Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime 55 rue de la République 76700 HARFLEUR

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Jacques LETHUILLIER Président de la Mutualité Française Normandie 16 avenue du 16 juin 14000 CAEN

Le Havre, le 17 décembre 2024.

Objet : Alerte sur la délocalisation du laboratoire de prothèse dentaire et ses conséquences

Monsieur le Président,

Je suis alerté par une décision incompréhensible au regard des enjeux sanitaires de nos territoires et de la nécessité de conforter, et même de développer, les productions nationales, prise par la Mutualité Française Normandie de délocaliser en Chine et en Turquie, une partie de la production de prothèses dentaires actuellement réalisée par 5 laboratoires normands.

Serait concernée par cette délocalisation la création de prothèses pour les bénéficiaires de la complémentaire santé de solidarité (C2S).

Notre système de santé reposant sur les cotisations sociales, les cotisations prélevées par les mutuelles et le budget de la Sécurité Sociale alimenté en partie par le budget de l'Etat, donc par les impôts, il serait aberrant que celui-ci vienne à financer des prothèses commandées auprès de sociétés étrangères alors même qu'une production française existe.

De plus, cette décision reviendrait à introduire une discrimination entre les bénéficiaires des complémentaires santé. En effet, ceux dont les ressources leur permettent se verraient octroyer une prothèse fabriquée en France, selon nos normes en vigueur, et ceux qui disposent de la C2S auraient le droit à une prothèse de fabrication hors Union Européenne, dont il est à deviner que le moindre coût qui motive cette décision, entrainerait une qualité moindre.

Considérant que la réalisation des prothèses est soumise à un étroit dialogue entre le praticien prescripteur et le prothésiste, je m'interroge également sur la capacité de maintenir cette qualité de dialogue avec des sites de production très éloignés.

De même, je saisis mal comment les délais de livraison des prothèses pourraient ne pas se trouver allonger du fait de cette délocalisation, sans compter le coût écologique de cette décision.

Il semble évident que cette décision entrainerait une baisse de la qualité de soin pour les patients concernés et un impact déplorable sur l'emploi.

Ne doutant pas que la Mutualité Française aura à cœur, notamment au regard des valeurs qu'elle met en avant, de revenir sur cette décision, je souhaite par la présente m'en assurer.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ